

Année du jardin  
Year of the Garden



## Invitation aux municipalités

### Qu'est-ce que l'année du jardin 2022 ?

L'**Année du jardin 2022** est la célébration du centenaire du secteur horticole du Canada marquée par le 100e anniversaire de l'**Association canadienne des pépiniéristes et des paysagistes (CNLA)**. Du 1er janvier au 31 décembre 2022, nous commémorerons et célébrerons le riche patrimoine horticole du Canada, célébrerons la dynamique culture jardin d'aujourd'hui et créerons des legs pour un avenir durable.

La planification est en cours de développement pour assurer la programmation d'une année d'activités passionnantes, avec des événements spéciaux et des promotions qui se dérouleront dans les collectivités, les écoles, les entreprises, les jardins publics et les jardins d'arrière-cour dans toutes les régions du Canada.

### Joignez-vous à la célébration et proclamez 2022 comme l'Année du jardin dans votre municipalité

Joignez-vous à **la famille-jardin du Canada** qui regroupe des milliers de producteurs de plantes, de fabricants de produits, de détaillants, de fournisseurs de services d'aménagement paysager, de jardins publics et de fournisseurs d'expériences en jardinage, de clubs et sociétés de jardinage et d'entreprises affiliées. Ils et elles partageront avec vous leurs connaissances en offrant des événements pour aider les Canadiennes et les Canadiens à **Vivre la vie du jardin**.

L'**Année du Jardin 2022** est une occasion unique pour votre municipalité de se mettre en valeur en plus d'avoir un impact positif sur des priorités telles que :

- Récupération post-COVID
- Qualité de vie
- Citoyens en bonne santé
- Action climatique et environnementale
- Croissance économique
- Amélioration du dynamisme culturel
- Réconciliation et inclusivité
- Positionnement Tourisme Jardin de votre destination

L'**Année du jardin 2022** atteindra et inspirera le public à découvrir les liens que les jardins et le jardinage génèrent avec de nombreux avantages importants pour la qualité de vie de la communauté, notamment :

### **Avantages environnementaux**

- Intégration de plus de plantes dans la vie urbaine : canopée, jardins communautaires, parcs publics, toits verts, infrastructures vertes ;
- Plus de plantes et plus de jardins produisent plus d'oxygène, séquestrent plus de carbone, atténuent l'effet d'îlot de chaleur dans les zones urbaines ;
- Incitation faite auprès des Canadiennes et des Canadiens de participer à l'engagement du gouvernement fédéral à planter 2 milliards d'arbres et à lutter contre les changements climatiques ;
- Contribution à l'atteinte des objectifs de développement durable

### **Bénéfices économiques**

- Les jardins et le jardinage génèrent de l'activité économique pour **la famille-jardin de la municipalité** ;
- Impact sur la fréquentation des jardins publics, un attrait touristique majeur clairement démontré ;
- Susciter du développement économique, en attirant les résidents, les entreprises et les visiteurs dans les communautés à travers le pays ;
- Amélioration de la qualité de vie favorisant la stabilité économique de votre municipalité et ses citoyens.

### **Avantages pour la santé et le bien-être**

- La relation entre l'amélioration de la santé et le jardinage est bien documentée ;
- Vie active pour les citoyens et citoyennes de tous les âges ;
- Contribution à maintenir une population en meilleure santé et à des coûts de santé réduits ;
- Incitation à amener les Canadiens à adopter une stratégie de saine alimentation.

### **Avantages culturels**

- Une meilleure compréhension du rôle des jardins et du jardinage dans le développement de nos communautés et de notre pays ;

- Contribution à la réconciliation avec nos Premières Nations qui vivent en harmonie avec la nature et les plantes ;
- Contribution au programme d'inclusion du Canada puisque « dans le jardin, il n'y a pas de différences », juste des plantes et des personnes de tous âges et de toutes cultures qui les aiment et les entretiennent ;
- Soutien pour l'intégration d'une culture du jardin dans les écoles et les jardins communautaires

### Notre invitation à toutes les municipalités :

**Les Fleurons du Québec** et le **Conseil canadien du jardin** invitent les municipalités à proclamer **2022, l'Année du jardin** pour que leurs citoyens reconnaissent tous les avantages et bénéfiques que les jardins et le jardinage procurent.

En vous joignant à la célébration de l'**Année du jardin 2022** au Canada, vous ferez preuve de leadership en inspirant et en engageant vos citoyens par le biais d'informations et d'actions fondées sur des preuves pour contribuer au mieux-être de votre municipalité.

### Notre proposition:

- **Proclamation** de **2022** comme l'**Année du jardin** dans votre municipalité (voir le modèle de proclamation ci-joint) ;
- **Engagement** à être une **ville-amie du jardin** ;
- **Reconnaissance** de la **Journée nationale du jardin** dans votre municipalité, le samedi précédant la fête des pères

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à nous contacter. Si vous acceptez et décidez d'aller de l'avant avec une proclamation, merci de nous envoyer une copie de votre proclamation.

Contact : [famillejardin@conseildujardin.ca](mailto:famillejardin@conseildujardin.ca)

[www.fleuronsduquebec.com](http://www.fleuronsduquebec.com)

[www.jardinducanada.ca/année-du-jardin/](http://www.jardinducanada.ca/année-du-jardin/)

